Le Réveil

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 20, Rue Pauvrée, 20 — ROUBAIX
TELEPHONE — [illegible] — TELEPHONE

L'Incident du Conseil Municipal

On se souvient de l'incident qui se produisit à la dernière séance du Conseil municipal.

La municipalité socialiste vient d'envoyer la lettre suivante à M. le Préfet du Nord.

Monsieur le Préfet du Nord.

Dans sa séance de vendredi 26 courant, le Conseil municipal de Roubaix discutait les articles du cahier des charges à passer entre la Ville et la société concessionnaire de l'enlèvement et de la transformation des immondices.

A l'article 11, qui détermine les conditions de travail du personnel, nous proposions de porter à 3 fr. 50 le salaire minimum des ouvriers et ouvrières trieuses fixé à 3 fr. dans le projet.

Le vote sur notre proposition donna les résultats suivants :

Votèrent pour : MM. Coupez, François Kimpe, Debaisieux, Lefebvre, Decok, Lepers, Nys, Lebas, Carpentier, Dujardin, Corbeau, Doise, Watremez, Weil, Ségard 16) ;

Votèrent contre : MM. Motte, Chatteleyn, Sayet, Dewitte, Deschodt, Noyelle, Picart, Dusart, *Lepoutre, Gaydet, Cousu, Delattre* (12) ;

S'abstinrent : MM. Rousseau, Dubois, Clétly (3) ;

Absents excusés : MM. Roussel, Bailleul, Despatures (3) ;

Absents au moment du vote : MM. Leblanc, Hocque (2).

Notre proposition fut donc adoptée par 16 voix contre 12 et 3 abstentions.

M. le président refusa de constater les résultats du vote parce qu'ils étaient contraires à son opinion personnelle et il voulut procéder à un nouveau vote. Nous nous sommes élevés contre, le premier étant acquis. Mais voyant M. le président persister à ne pas tenir compte d'un vote régulier du Conseil, nous avons estimé qu'il ne nous était plus possible de délibérer et nous sommes sortis de la salle des séances.

Nous protestons auprès de vous, Monsieur le Préfet, contre le vote d'un cahier des charges qui engage la Ville de Roubaix pour une durée de 30 années, par un nombre insuffisant de conseillers, ce qui l'entache d'illégalité :

Nous protestons aussi contre la fixation à 3 fr. du salaire des trieurs et trieuses d'immondices, salaire qui, suivant le vote du Conseil, doit être de 3 fr. 50.

En raison de ces violations et illégalité commises par M. le Président, nous vous demandons de considérer comme acquis le vote sur le salaire minimum de 3 fr. 50 et d'appeler l'assemblée à continuer la discussion du cahier des charges à partir de l'article 12 inclus.

Croyez, Monsieur le Préfet, à toute notre considération.

Lebas, Nys, Lepers, Decock, Lefebvre, Debaisieux, Kimpe, François, Coupez, Carpentier, Dujardin, Corbeau, Doise, Watremez.

⁂

D'autre part le citoyen Lebas a adressé la lettre suivante au « Journal de Roubaix » :

Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »,

La façon dont votre journal rapporte l'incident d'hier au Conseil municipal, m'oblige à une rectification immédiate.

Il faut que vos lecteurs sachent bien que la proposition tendant à remplacer les mots « le salaire minimum sera de 4 fr. 50 » par ceux de « le salaire ne pourra être inférieur à 4 fr. 50 » — ce qui sous entend qu'il pourra être supérieur à cette somme — ne donna lieu à aucun incident.

C'est à propos du vote sur notre proposition de porter le salaire des trieurs et trieuses de résidus de 3 fr. à 3 fr. 50 que M. Chatteleyn qui, malheureusement présidait, commit un acte qui souleva notre protestation indignée.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute, pour tous les conseillers municipaux, que notre proposition recueillit la majorité des votants, ce qui stupéfia M. Chatteleyn qui osa prétendre que ses amis n'avaient pas compris, dans l'espoir de leur arracher un vote contraire au premier.

Cette façon scandaleuse de présider et d'escamoter un vote ne permettait pas à la minorité socialiste, qui a le souci de sa dignité et des intérêts des travailleurs qu'elle défend, de rester une minute de plus en séance.

Je vous demande de bien vouloir insérer cette courte mais nécessaire rectification dans votre numéro de demain.

Agréez, etc...

J. LEBAS,
Conseiller municipal.

LE PATRIARCHE

Des savants prétendent que sur 100 maladies de la peau, 90 appartiennent à la grande famille de l'eczéma. Pendant très longtemps, on considérait cette affection comme incurable, et encore maintenant il y en a qui la considèrent comme telle. Ceux-ci ne connaissent probablement pas Cadum, la nouvelle découverte médicale qui a fait de l'eczéma, comme de tant d'autres maladies cutanées, un bobo absolument curable. En une seule application, il en arrête les démangeaisons et fait pressentir la guérison radicale. 50 c. et 1 fr. Toutes pharmacies.

TOMBE DE CAMION

On a conduit, hier à l'hôpital de la Fraternité, Pierre Lamelin, demeurant 22, rue de France, charbonnier chez D'Halluin.

Etant tombé de son camion dans la cour de la gare annexe, il s'était fait des contusions multiples sur le corps et au cuir chevelu.

IL FAUT PURGER

En vertu d'un extrait de jugement, l'agent Devogle a arrêté hier matin, rue de la gare, Léon Declerck, âgé de 19 ans, sans domicile fixe, recherché à l'effet de purger une peine de 8 jours d'emprisonnement pour vol.

Mercredi 31, Réclame aux Galeries Lilloises : Chemises zéphir, devant plis, sans col, avec poignets, belles dispositions, valant 4.50, vendues 3.00.

DOIGTS MUTILES

A la Société anonyme de peignage, rue d'Alger, Alphonse Demeulenaere, âgé de 23 ans, dégorgeur, demeurant 8, rue Fourcroy, a eu le pouce gauche saisi entre le balayeur et le tambour d'une carde en passant un voile de laine entre deux rouleaux.

Il en est résulté une plaie contuse de la face dorsale du pouce gauche qui le forcera à chômer pendant un long mois.

— D'autre part, chez Liétar, fabricant de peignes, 9, rue Brezin, Alphonse Warouse, âgé de 18 ans, peigneron, demeurant rue Magenta, desserrant les peignes avec une main au lieu des deux à une machine qu'il croyait avoir déclenchée, a heurté la main contre une scie.

Il en est résulté des plaies des médius, annulaire et auriculaire droits.

L'incapacité de travail sera de trois semaines.

ETAT-CIVIL
de ROUBAIX du 29 mai

Naissances. — Alfred Dupriez, rue de Bouvines, cour Fontier, 42. — Pierre Mahieu, rue du Moulin, 108. — Charles Huet, rue du Manège, 7. — Rober Lemaire, rue des Fondeurs, cour Saint-Maurice, 8. — Albert Dewitte, rue Voltaire, 85. — Roger Lewille, rue Cugnot, 58. — Charles Vankeymeulen, avenue Julien Lagache. — Jean Fontaine, rue Saint-Georges, 25.

Décès. — Gustave Reversé, 10 mois, avenue Julien Lagache. — Auguste Deltour, 45 ans, rue de l'Ommelet, 48. — Elie Sauvage, 77 ans, rue de Flandre, 59. — Augustine Tiberghien, 49 ans, boulevard de Colmar, 24. — Laure Dorchies, 56 ans, rue de Barbieux. — Augustine Funnery, 77 ans, rue de Cohem. — Alice Bigant, 23 ans, avenue Julien Lagache.

WATTRELOS

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire de Mai 1911 (1re séance), le vendredi 2 juin 1911, à 8 heures du soir.

1. Nomination d'un secrétaire. — 2. Approbation des procès-verbaux des séances des 12 février, 12 et 26 mars 1911. — 3. Communication de l'Administration municipale. — 4. Crédits supplémentaires de l'exercice 1910. — 5. Conseil de prud'hommes de Roubaix. Réorganisation. — 6. Conseil de Prud'hommes de Roubaix. Révision des listes d'électeurs. Nomination d'un délégué ouvrier, d'un délégué employé et d'un délégué patron. — 7. Canal de Roubaix. Etablissement d'une passerelle à Ste-Marguerite. Subvention financière accordée par la société « Les Colles du Nord ». — 8. Canal de Roubaix. Etablissement d'une passerelle à Ste-Marguerite. Vote d'un emprunt. — 9. Téléphone. Etablissement d'une cabine téléphonique, d'un poste central pour desservir les abonnés et d'un circuit téléphonique avec le bureau de Roubaix. Observations de M. le Directeur des Postes et Télégraphes du département du Nord. — 10. Postes. Retards dans les correspondances. Communication de M. le Directeur des Postes et Télégraphes du Département du Nord en réponse au vœu du Conseil municipal. — 11. Caisse des Ecoles. Rapport sur la situation financière. Demande d'un crédit supplémentaire pour combler le déficit de l'exercice 1910. — 12. Voirie. Rue de Roubaix. Projet d'élargissement et de redressement dans la partie comprise entre les rues des Arts et des Trois-Bouteilles. Observation de la Commission Départementale des Bâtiments civils. — 13. Voirie. Rue de Roubaix. Projet de déclassement d'une partie de la rue comprise entre l'avenue d'accès à la filature Leclercq-Dupire et la ligne du chemin de fer ; et projet de classement de l'avenue entre la rue Carnot et la filature Leclercq-Dupire. Communication. — 14. Voirie. Aqueduc de la rue de la Mairie. Communication d'une lettre de la Brasserie Union-Roubaix-Wattrelos. — 15. Voirie. Chemin de grande communication numéro 9 de Bondues à Roubaix et à Herseaux. Projet d'établissement d'une bascule par M. Glorieux demeurant à Herseaux. Avis du Conseil. — 16. Cimetière du Centre. Projet de drainage. Approbation des plans, devis et cahier des charges. — 17. Retraites ouvrières et paysannes. Vote de crédits. 1. pour la mise en application de la loi ; 2. pour le paiement de la contribution de la Ville. 3. pour la prise en charge par la Ville de la contribution incombant aux salariés. — 18. Ecoles. Frais de balayage et de nettoyage des classes. Communication d'une lettre de M. le Préfet du Nord. — 19. Questions diverses.

HUIS CLOS

1. Bourse. Ecole nationale d'arts et métiers de Lille. Demande de bourse en faveur du jeune Dewasne Maurice. — 2. Bourse. Ecole nationale d'arts et métiers de Lille. Demande de bourse en faveur du jeune Dubois Désiré.

ABUS DE CONFIANCE. — Jules Roose, âgé de 22 ans, domicilié à Mouscron, chiffonnier, s'étant fait prêter une brouette par une voisine, Mme Vanbraban, n'a rien trouvé de mieux que de venir la vendre à Jean Crokaerts, cordonnier, rue Royale, à Wattrelos, moyennant la somme de 8 fr. 50.

Plainte ayant été déposée, une enquête fut ouverte. Roose a pris la fuite.

IL TENDAIT LA MAIN. — La police a arrêté et expédié à Lille Charles Egembach, âgé de 54 ans, demeurant rue du Tilleul, à Roubaix. Egembach tendait la main à Wattrelos.

CROIX

RENTES OUVRIERES. — A l'Usine des Machines Agricoles. — Jean Declercq, 25 ans, domicilié à Wasquehal, blessures au pied gauche. 12 jours de repos.

— Moreau Fernand, 15 ans, employé, rue de la Gare, blessure au genou droit. 12 jours de repos.

— Dupriez Alfred, 26 ans, rue des Ogiers, 7, brûlures au pied droit par de la fonte en fusion.

— Leblond Lucien, rue de Wasquehal, forgeron chez Couturier, en forgeant a reçu du sable dans l'œil droit. 12 jours de repos.

— Chez Hugot, cartonnier rue du Creusot, Julia Lorthiois, 17 ans, rue de la Makellerie, 24, coupure au médius droit. 12 jours de repos.

— Chez Holden, Sacquerman Victor, [illegible] ans, domicilié à Renaix (Belgique), par suite d'une chute, blessure au côté droit. 12 jours de repos.

— Mervillie Henri, 32 ans, domicilié en Belgique, briquetier chez Coisne, coupure au pied droit par une pelle. 10 jours de repos.

ETAT-CIVIL DE CROIX. — *Naissances.* — Benit Honorine, rue de la Makellerie, 28. — Decloet Maurice Jean, rue de Colmar, fort Boulanger, 39.

WASQUEHAL

RENTES OUVRIERES. — A la Filature du Nord, une ouvrière, Agnès Carlier, 18 ans, demeurant à Leers, a eu le pouce droit contusionné par un engrenage de son métier, en voulant enlever un morceau de déchet. 15 jours de repos. Docteur Dupré.

LYS

PROCES-VERBAUX. — Des contraventions ont été dressées à la charge du concierge de M. G. Mazure, pour refus d'enlever les ordures qui se trouvaient aux environs de l'habitation de son patron, et aux nommés Théodule et Gustave Malguène, pour dégâts aux récoltes.

ETAT-CIVIL de LYS. — *Décès.* — Césarine Depratère, 64 ans, ménagère, rue du Colisée.

BAISIEUX

INAUGURATION DU DRAPEAU DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES. — L'inauguration du drapeau de l'A. A. des Anciens Elèves de l'école de Baisieux-Petit, dirigée par M. Delhaye, a eu lieu dimanche, à 3 heures et demie.

La musique prêtait son concours. L'Amicale de Grand Baisieux est venue fraterniser avec sa sœur cadette. M. Oudart, président de l'A. A. du Lycée Faidherbe, de Lille, s'est dérangé tout exprès pour apporter son amical bonjour aux membres de l'Association.

M. Delhaye, après avoir recommandé l'union entre tous les membres et les prier de se montrer dignes de l'Ecole laïque, a eu un petit mot pour remercier tous ceux qui étaient venus rehausser cette petite fête intime.

Le président, M. Desplanques, et M. Oudart ont *aussi* pris la parole. Le président, pour recommander l'union et pour assurer tous les membres de son dévouement, et M. Oudart, pour les prier de se grouper autour du drapeau, si quelque jour il fallait défendre le sol de la patrie.

La petite fête s'est terminée par une marche dans le village. La musique et les Amicales de Petit et Grand Baisieux y ont pris part. Bonne et belle journée pour l'école laïque.

ETAT-CIVIL de BAISIEUX. — *Décès.* — Hélène Lemin, 40 ans, au Grand Baisieux.

HEM

FEDERATION REPUBLICAINE RADICALE ET RADICALE-SOCIALISTE DU CANTON DE LANNOY. — La réunion générale annuelle de la section d'Hem de la Fédération Républicaine radicale et radicale-socialiste du canton de Lannoy avait réuni, dimanche, un nombre considérable d'adhérents venus de tous les points de la commune. Après avoir excusé un certain nombre d'absents, le citoyen Delecroix, maire, président, remercia l'assistance d'être venue si nombreuse et donna la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui fut adopté sans observation.

Compte-rendu moral et financier. — Le secrétaire rendit ensuite compte de la situation morale du groupement à la fin de l'exercice 1910-1911. D'une quinzaine, dit-il, que nous étions il y a un an, nous voilà maintenant 150, et chaque jour nous amène de nouvelles adhésions. Afin de mieux faire connaître le programme de notre parti, nous avons décidé de faire une ample distribution de brochures. Que chacun de nous se fasse l'apôtre de la cause républicaine et bientôt, l'effectif de la Ligue d'Hem sera doublé, pour le plus grand bien des généreuses idées de Vérité, de Justice, de Liberté et de Fraternité sociales. Notre programme doit être connu ; toutes les bonnes volontés républicaines peuvent l'admettre ; nous voulons son application ferme, sans heurt, sans violence : nous sommes le parti de la liberté de pensée et de la justice sociale, nous voulons une République de Liberté, d'Egalité et de Fraternité ».

Les comptes du trésorier sont ensuite approuvés, puis l'on procède au renouvellement du comité. C'est alors que se produit une réconfortante manifestation de confiance et de sympathie à l'adresse du citoyen Delecroix, dont l'émotion est visible. Sur l'invitation du secrétaire, l'assistance entière se lève et confirme en une bruyante acclamation, les pouvoirs du président. Les autres membres du comité sont également confirmés dans leurs fonctions.

DISCOURS DU CITOYEN DELECROIX

Le citoyen Delecroix se lève et remercie l'assemblée du témoignage de sympathie qu'elle vient de lui donner. Je m'efforcerai, dit-il, de mériter votre confiance en redoublant de dévouement envers nos organisations communales et cantonales, dont j'ai les meilleures nouvelles depuis notre réorganisation.

Delecroix, parlant du programme du parti, en arrive aux retraites ouvrières et paysannes et parle longuement de cette loi sociale que le public ne connaît pas assez.

« Certes, dit-il, je comprends les protestations ouvrières au sujet des cotisations et de l'âge de la retraite ; mais j'estime aussi que tous les bons citoyens doivent fournir tous les renseignements nécessaires à l'application de la loi, dont l'amélioration s'imposera ensuite. La pension de retraite est exigible à 65 ans, mais l'assuré peut en demander la liquidation à partir de 50 ans, à condition qu'il ait versé pendant 5 ans au moins, et à tout âge, s'il est atteint d'invalidité absolue. »

L'orateur cite ensuite plusieurs cas et renseigne quelques assistants sur leur demande. Un salarié de 64 ans au 3 juillet 1911 versera 9 francs et touchera un an plus tard, à 65 ans, 102 francs ; un autre salarié, âgé de 40 ans, qui fera ses versements réguliers, touchera au moins 166 francs ; un autre, de 25 ans, touchera 305 francs ; un autre de 13 ans, touchera 394 francs. Les salariés de 65 ans et nécessiteux bénéficieront de l'application de la loi, d'une allocation d'assistance pouvant aller jusqu'à 100 francs et entièrement à la charge de l'Etat.

En terminant, le citoyen Delecroix invite instamment l'auditoire à assister à la conférence que donnera jeudi, sur ce sujet, l'honorable M. Arnold, directeur de l'école Victor Hugo, dont la documentation est très intéressante.

Cette causerie terminée, la réunion se continue dans l'intimité, au milieu de la plus vive animation.

ARRETE MUNICIPAL. — M. le Maire vient de prendre un arrêté interdisant pendant toute la durée de l'exploitation du champ d'aviation, la circulation sur le chemin dit du « Petit-Flot », sauf pour les cultivateurs riverains et pour les besoins de la culture. Cet arrêté est pris en vue de prévenir les accidents. Des procès-verbaux seront dressés aux infracteurs.

CONFERENCE. — M. Arnold, directeur de l'école Victor Hugo, fera, jeudi prochain, à 7 heures et demie du soir, sous la présidence de M. Henri Delcroix, maire, une conférence sur les retraites ouvrières.

ETAT-CIVIL D'HEM. — *Naissance.* — Achille Dhellemmes, Petit-Lannoy.

WILLEMS

ARRESTATION. — Les gendarmes ont mis en état d'arrestation le nommé Alphonse Clermont, 31 ans, journalier, condamné à 6 jours de prison pour outrages aux gendarmes.

CYSOING

LA DUCASSE. — La ducasse a obtenu le plus vif succès. Les promeneurs nombreux jetèrent beaucoup d'animation dans les rues de la commune, durant la soirée qui fut particulièrement gaie.

ETAT-CIVIL de CYSOING. — *Naissance.* — Jean Thomas, place de la République.

ANNAPPES

ETAT-CIVIL D'ANNAPPES. — *Naissances.* — Alexandre Dorchies, rue de l'Eglise. — André Dubus, ruelle d'Ascq.

ASCQ

ETAT-CIVIL D'ASCQ. — *Naissances.* — Louise Briet, place de la République. — Lucette Jolivet, rue Masséna.

TOUFFLERS

ETAT-CIVIL de TOUFFLERS. — *Mariages.* — Herbert Lemaire, menuisier à Lannoy, et Marie Lebrecq, tisserande. — Camille Bossut, peintre, et Céline Lebrecq, couturière.

Décès. — Albert Plouvier, 5 ans, château de Wasmes.

GAZETTE TOURQUENNOISE

LA FRAUDE

La brigade mobile des Francs a arrêté Henri Demuynck, 24 ans, peigneur, et ans, peigneur et et Alphonse Desreumeaux, 23 ans, peigneur, rue des Girondins, 70, qui portaient 96 kilos de café vert, valeur 288 francs.

UNE RIXE

Edmond Koussens, 20 ans, rue Augereau, se rendait en compagnie de son père chez M. Gustave Dutat, fabricant de cycles, rue de la Croix-Rouge, 38, où il devait toucher son salaire de quinzaine.

Une discussion violente survint et patron et ouvrier se portèrent des coups, après quoi, ils se rendirent chez M. Niederst, commissaire de police pour déposer une plainte. Une enquête est ouverte.

EN ETANT IVRE

Victor Lecoutre, 25 ans, journalier, demeurant à la Croix-Rouge, étant ivre, tira un coup de revolver dans la rue du Casino. Des agents l'arrêtèrent non sans avoir été injuriés.

Victor Lecoutre a été déféré au parquet ; il sera poursuivi pour ivresse, outrages et port d'armes prohibées.

VOL D'UNE MONTRE

Un tisserand, Julien Bogstael, rue du Flocon, 248, eut une discussion, à l'estaminet Renaud rue de Melbourne, avec Henri Delemester, 25 ans, manœuvre, rue du Halot.

Julien Bogstael s'aperçut en retournant chez lui que sa montre en argent était disparue. Il a déposé une plainte au commissariat de police.

ETAT-CIVIL
de TOURCOING du 29 mai

Naissances. — Lucienne Dufermont, rue des Villas, 54. — Armand Petit, rue Descartes, 37. — Claire Richet, rue des Cinq Voies, impasse Saint-Louis, 9. — Marcelle Fleurquin, rue de Moscou, 38 — Marie Laverze, rue du Chêne-Houpline, 38. — Alphonsine Declercq, rue de Neuville, 33. — Emilin Deschamps, rue du Clinquet, 100. — Germaine Windels, rue Deregnaucourt, 4. — George Vuylsteke, rue du Moulin Gayot, 17.

Décès. — Jean Courouble, 56 ans, rue Achille Testelin, 57. — Emélie Tancré, 88 ans, rue de Tournai, 49. — Jeanne Dugardin, 14 ans, rue du Touquet, 41. — Arthur Langlais, 46 ans, rue Nationale, 122. — Marie Bolle, 50 ans, rue Nationale, 122.

LILLE

Arrestation de rats d'hôtel

Sous ce titre, nous avons annoncé hier que le service de la sûreté avait mis hier en état d'arrestation trois personnes inculpées de vol d'objets mobiliers au préjudice d'un propriétaire d'un hôtel du centre, l'hôtel de Paris, situé place de la Gare.

Une seule de ces arrestations a été maintenue, c'est celle de Marthe Magnier, femme Verbrugge, 25 ans, demeurant rue de Tournai, 60, qui était employée en qualité de servante à l'hôtel précitée.

Marthe Magnier a reconnu avoir dérobé au préjudice de son patron quatre grands couverts et cinq cuillers à café, en ruolz, deux grands couteaux et quatre petits avec manche en métal blanc, ainsi que deux serviettes, le tout d'une valeur totale de 25 francs.

La voleuse a été déférée au Parquet.

Quant aux objets dérobés, ils ont été rendus à leur propriétaire.

AU PARQUET

Un non-lieu

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, qu'un sieur Emile D..., 40 ans, tisserand, demeurant rue des Poissonceaux, cour des Trépassés, avait été arrêté et déféré au Parquet, sous l'inculpation d'outrages aux mœurs.

D'aucuns accusaient, en effet, D... de s'être livré à des attouchements répréhensibles sur deux fillettes âgées respectivement de 6 et 14 ans. Or, M. Delalé, juge d'instruction, chargé de cette affaire, vient de rendre un non-lieu en faveur de D... contre qui rien n'a pu être relevé. Le tisserand a été remis en liberté.

Un vilain monsieur

N'ayant pu obtenir ce qu'il voulait d'une dame veuve N..., cultivatrice à Neuville-en-Ferrain, qu'il prétend être sa maîtresse, le sieur Henri Derroye, 26 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, se rendit chez celle-ci.

Après avoir menacé de mort la malheureuse femme qu'il terrorisa, le journalier lui brisa une partie de son mobilier et s'empara d'une somme de 50 francs qu'il découvrit dans un tiroir.

Ce beau coup fait, Derroye prit la fuite. Dernièrement il se faisait arrêter en Belgique. Son extradition fut demandée par le parquet de Lille qui l'obtint.

Prochainement Verroye comparaîtra devant le tribunal correctionnel de Lille.

MALENCONTREUSE CHUTE

Un ouvrier confiseur, habitant 20, rue de Bône, M. Edmond Dillie, 30 ans, passait l'avant-dernière nuit vers trois heures du matin rue Masséna.

Soudain, il glissa et fit sur le trottoir une chute si malheureuse qu'il eut le pied gauche fracturé.

Après avoir reçu les soins d'un docteur dans une pharmacie, M. Dillie a été transporté à l'hôpital de la Charité.

Nos Artistes

UN BEAU SUCCÈS

Le graveur Bouchery remporte la seconde médaille du Salon

Nos concitoyens connaissent la graveur Omer Bouchery dont le nom est déjà réputé, et dont les œuvres sont appréciées de tous les amateurs de la région. A la dernière exposition des Artistes Lillois, ses envois ont été remarqués d'une façon toute particulière. On se souvient de l'épreuve du portrait d'Homme, gravé d'après Franz Hals, qui était un véritable chef-d'œuvre de pittoresque, de finesse, d'originalité dans la manière.

C'est ce portrait, envoyé au Salon, qui vient de remporter à Paris un succès légitime.

Il vient de valoir à Bouchery la seconde médaille du Salon et cette récompense honore grandement notre éminent concitoyen. C'est une consécration de son beau talent de graveur dont tous les amis de l'Art se réjouiront. Nous ne saurions trop l'en féliciter.

E. G.

La Journée des Tamponneurs

Rue de Termonde

Vers trois heures du soir, hier, l'auto 246-D-4, appartenant à M. Lemaitre, industriel, demeurant 19, rue des Buisses, conduite par le chauffeur Paul Richard, même adresse, passait rue de Termonde, se dirigeant vers la rue Nationale.

Survint le car K 529, dont le wattman n'avait pas aperçu l'auto. Ce dernier fut tamponné.

Sous la violence du choc, le véhicule fit un demi-tour sur lui-même, mais heureusement sans se renverser.

Mme Lemaitre et ses deux jeunes filles qui se trouvaient à l'intérieur de la voiture sortirent indemnes de cet accident.

Il n'en a pas été de même de l'auto qui a eu un pneu et une chambre à air arrachés, une roue voilée et un garde-crotte brisé.

Quant au tramway tamponneur, il ne souffrit nullement de la rencontre.

Petites Nouvelles

LES CREANCES DE LA JUSTICE. — Les agents de la sûreté Barus et Werquin ont procédé hier matin à l'arrestation du sieur Léopold Vandevisscheringe, 20 ans, journalier, demeurant à Canteleu.

Vandevischeringe avait été condamné par défaut à un mois de prison pour coups et blessures par le tribunal correctionnel de Lille.

Théâtres, Fêtes et Concerts

LE CONCERT ANNUEL DE L'AMICALE CLOCHE

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir, mardi, 30 mai, à huit heures et demie très précises, au Conservatoire, qu'a lieu le deuxième concert annuel de cette société, organisé au bénéfice de la caisse de ses pupilles.

Voici un aperçu du programme :

Première partie : Ouverture pour piano, à quatre mains, par MM. H. Défives et M. Dominique. — M. H. Sorez, ténor des Orphéonistes Lillois. — M. Edouard Plaquet, violoncelle-solo de l'orchestre du Grand-Théâtre. — M. Albert Dominique, comique de genre. — Le Petit Bébé, comédie mêlée de chant, interprétée par Mme Arloy Goët, première chanteuse des Théâtres de Lille.

Deuxième partie : Ouverture pour piano, à quatre mains, par MM. Defives et A. Dominique. — Mlle Jane Pagant, cantatrice, 1er prix du Conservatoire. — M. H. Bouillard, flûtiste des Concerts Populaires. — Duo par Mme Waquet et M. Sorez. — M. Alb. Dominique, comique de genre. — Le Chapeau d'un Horloger, comédie de Mme de Girardin.

Les portes seront ouvertes à huit heures et l'on commencera à l'heure exacte, étant donnée l'importance du programme. Un vestiaire sera aménagé pour les dames occupant les fauteuils de face. Les portes seront fermées pendant l'exécution des morceaux.

MOUVEMENT SYNDICAL

L'attitude du Syndicat des Peintres

Aux Administrateurs de la Bourse du Travail

Nous avons publié hier à titre documentaire le texte d'un ordre du jour voté dimanche par le Syndicat des ouvriers peintres.

A ce sujet, le Bureau fédéral de la Bourse du Travail nous communique l'avis suivant adressé aux administrateurs de la Bourse du Travail :

« Par une note parue dans le journal le « Réveil du Nord », en date du 29 mai, il est dit que le Syndicat des peintres communique un ordre du jour au cours duquel on déclare :

« Considérant que le conseiller prud'homme sortant Bondues est patron, et qu'il a créé de la division, etc., le Syndicat des peintres s'engage à combattre sa candidature aux élections prud'homales prochaines. »

» Cette façon de procéder ne peut passer sous silence, étant donnée l'attitude prise sans recours à une assemblée générale au cours de laquelle des explications pouvaient être données aux syndiqués de cette corporation qui ne sont pas au courant des faits et gestes de ceux qui ne sont pas au courant des faits et gestes de ceux qui les conduisent dans la voie de division ouvrière, et qui font acte d'indiscipline au règlement en ses articles 10 et 21.

» Vous êtes priés d'assister à la réunion extraordinaire de la commission exécutive, qui aura lieu jeudi 1er juin, à six heures et demie, pour délibérer sur :

» Attitude du Syndicat des peintres contre la décision prise en assemblée du 14 mai, après explication sur leur proposition contre Bondues, décision prise par 26 voix contre 3 et 5 abstentions, des syndicats représentés.

» Rapport à soumettre en assemblée du 17 juin, pour mesures à prendre contre cet acte d'indiscipline qui ne se justifie pas. »

Le Bureau fédéral.

P.-S. — Cette convocation s'adresse simplement aux administrateurs et non aux délégués.

Sucre Delerue
est le MEILLEUR et le plus PUR

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIERES

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal d'Armentières se réunira à la mairie demain mercredi, 31 mai, à huit heures et demie du soir, pour la discussion de l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un secrétaire pour la session. — 2. Lecture du procès-verbal de la séance du 30 mars 1911. — 3. *Fêtes de la Pentecôte* : distribution de pain et de viande ; traités. — 4. *Fête Nationale* : *distribution de pain et de viande* ; traités. — 5. Distribution d'eau potable : terrassement, maçonnerie, décomptes. — 6. Balayage mécanique : arrosage des rues et enlèvement des boues ; traités. — 7. Distribution d'eau potable ; branchements particuliers ; fournitures ; traités. — 8. Maisons ouvrières : branchements ; autorisation de traiter. — 9. Caisse des écoles : fournitures d'effets ; adjudication ; cahier des charges. — 10. Charbons aux établissements communaux ; adjudication ; cahier des charges. — 11. Service de nettoiement de la ville ; adjudication ; cahier des charges. — 12. Cimetière : entretien ; inhumations ; demande de prolongation de traité. — 13. Concours de carnaval d'été et concours de gymnastique : vote de crédit. — 14. Taxe sur les voitures automobiles : avis. — 15. Ecole municipale de dessin : rapport ; allocation au professeur. — 16. Postes et télégraphes : facteurs ; demande de suppression de distribution. — 17. Union des Etudiants de l'Etat : Maisons des étudiants ; subvention. — 18. Caisse d'épargne : compte rendu des opérations en 1910. — 19. Service vicinal : acquisition de terrain pour alignement. — 20. Rue des Chaufours : demande d'acquisition de terrain appartenant à la ville. — 21. Budget du service vicinal pour 1912. — 22. Hospices civils : propriétés ; travaux d'amélioration ; avis. — 23. Hospices civils : comptes et budgets. — 24. Bureau de bienfaisance : comptes et budgets. — 25. Collège de garçons : compte administratif de 1910. — 26. Collège de jeunes filles : comptes administratifs et de gestion pour 1910. — 27. Collège de jeunes filles : budgets additionnels pour 1911. — 28. Collège de jeunes filles : budgets primitifs pour 1912. — 29. Compte administratif de la ville pour 1910. — 30. Compte de gestion du Receveur municipal pour 1910. — 31. Budget additionnel de la ville pour 1911. — 32. Recrutement : soutiens de famille ; demandes d'allocations journalières. — 33. Assistance médicale gratuite : revision de la liste des indigents. — 34. Assistance obligatoire : indigents non résidants ; demande d'admission. — 35. Assistance obligatoire : revision trimestrielle de la liste des admis.

LA MADELEINE

FILS TELEGRAPHIQUES COUPES

Entre la gare de La Madeleine et la rue de l'Espérance, on a trouvé coupés, hier matin, 28 fils télégraphiques et téléphoniques dont plusieurs venaient seulement d'être posés.

La police mobile recherche les auteurs de cet acte de sabotage.

PHALEMPIN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dimanche, à neuf heures du matin, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire.

Après une réclamation de MM. Facomprez et Denneulin, qui au cours de la dernière séance, s'étant abstenus dans le vote sur la question de la construction de l'école maternelle, ont demandé à ce que leur abstention fut mentionnée au procès-verbal de cette réunion, ledit procès-verbal a été adopté.

Les 5,200 francs nécessaires à l'acquisition du terrain de cette école ont été prêtés à la ville moyennant un intérêt de 3 % l'an.

Le rapport sur l'éclairage électrique, qui comprend le service depuis le 15 août 1910 au mois de mai 1911, dit que pour les soixante-six lampes, le coût a été de 902 francs, tandis que jadis, pour les quarante-quatre lampes à pétrole, qui fournissaient un nombre beaucoup plus restreint d'heures d'éclairage, le coût était de 800 francs.

Le Conseil témoigne sa satisfaction et demande que M. Dehon, l'ingénieur du réseau, soit invité à procéder sans retard à l'installation de deux lampes rue de la Beuvrière, en longeant la gare, et d'une *troisième*, rue d'Ennecourt, à proximité des fermes Delcambre et Lagache, en même temps que le fil soit posé pour desservir les usines prenant du courant pour la force motrice.

L'exercice 1910 s'est balancé, en recettes, par 30,424 fr. 08, et en dépenses, par 33,066 fr. 76 c., d'où un déficit de 2,642 fr. 68.

Pour combler ce trou, on prendra cette somme sur le reliquat de l'exercice précédent, reliquat qui était de 3,494 fr. 16. Il reste donc en caisse à ce jour 851 fr. 48.

Le budget additionnel de 1911, s'élevant à 7,228 fr. 79, se balance en recettes et en dépenses.

Celui des 9,294 mètres de chemins vicinaux s'élève à 7,200 francs. Quant au budget de 1912, il s'élève à 28,999 fr. 05.

Le budget du Bureau de bienfaisance pour 1912 est évalué, pour les recettes, à 5,082 fr. et les dépenses, à 4,653 fr. 07.

Les plans de l'école maternelle sont ensuite soumis au Conseil, qui les approuve, et la séance publique est terminée sur cette dernière délibération.

Valenciennes

LA TAXE SUR LES CHIENS

Le rôle de la taxe sur les chiens, revêtu des formalités prescrites par la loi, est en recouvrement entre les mains de M. le percepteur de Valenciennes et chaque contribuable est tenu d'acquitter, dans les délais prescrits, les sommes pour lesquelles il est porté.

Les contribuables ont un délai de trois mois pour adresser leurs réclamations à la sous-préfecture.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

CONDE-MACOU

LES CANETONS. — Au cours de leurs jeux, deux jeunes gens, qu'on croit être de Fresnes, ont tué deux canetons appartenant à M. Anatole Rousseau, garde particulier à Macou.

Celui-ci, qui subit un préjudice de 8 francs, a porté plainte.

BRUAY-SUR-L'ESCAUT

PETITS BENEFICES. — M. Ledent Edmond, employé, avait reçu d'une maison de Chatellerault certains travaux d'écriture qu'il devait faire. Mais la rémunération ne lui ayant point paru suffisante, il renvoya les livres et demanda à être remboursé de la caution qu'il avait dû verser.

On lui a répondu que les livres n'étaient point arrivés à destination et on se refuse à lui remettre sa caution, s'élevant à la somme *de 20 francs*.

Il a porté plainte pour abus de confiance.

THUN

ENTRE FEMMES. — La femme Dufour s'était prise de querelle avec la nommée Duquenne Elise.

Celle-ci ayant proféré des menaces, la mère de la femme Dufour crut devoir intervenir. Mal lui en prit, car la femme Elise Duquenne lui porta, paraît-il, un léger coup de binette sur le bras droit.

HERGNIES

LE PORTE-MONNAIE. — M. Louis Desse, épicier, entendant du bruit dans son magasin, accourut. Il y trouva le jeune Hyacinthe Bezin, 11 ans, qui lui demanda une tablette de chocolat.

Après le départ du galopin, M. Desse constata la disparition d'un porte-monnaie contenant 2 fr. 50 qui se trouvait dans le tiroir du comptoir. M. Desse se mit à la poursuite du bambin, qui prit la fuite.

Comme M. Desse allait le rejoindre, le jeune Bezin lança le porte-monnaie dans un fossé. M. Desse le ramassa, ainsi que les pièces de monnaie épars.

M. Desse a porté plainte.

DESSECHEMENT DE LA VERGNE. — Les propriétaires des terrains intéressés au dessèchement de la vallée de la Vergne sont convoqués à l'effet de procéder, par voie d'élection, au renouvellement de la commission syndicale, comprenant cinq syndics titulaires et deux suppléants.

L'assemblée aura lieu le 18 juin, à la mairie, à Hergnies, sous la présidence de M. Beauvois, *maire de cette commune.*

MARLY

CONCERT. — Le dimanche 4 juin, à l'occasion de la ducasse de la Briquette, Marly-Aulnoy, un concert sera donné par les musiques de Marly et d'Aulnoy et la société des trompettes de Vendegies et de Valenciennes.

Cambrai

Explosion d'une chaudière à l'Usine d'Electricité

Dimanche, vers midi, un tuyau de vidange d'une chaudière d'un générateur actionnant une batterie électrique a éclaté à l'usine d'électricité de Cambrai. Aucun ouvrier ne se trouvant à proximité du générateur, on n'a eu heureusement aucun accident de personne à déplorer. Les dégâts sont purement matériels et importants.

L'usine donnant l'énergie aux tramways de Cambrai, la circulation des voitures a été interrompue pendant une heure.

REUNION SOCIALISTE. — La section du Parti socialiste de Cambrai organise pour le dimanche 11 juin, à quatre heures et demie du soir, dans la salle des cérémonies de l'hôtel de ville, une grande réunion publique et contradictoire avec le concours assuré des citoyens Francis de Pressensé, président de la Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, ancien député du Rhône, et Albert Thomas, député de la Seine.

Les orateurs traiteront : 1. de la Paix internationale, Représentation proportionnelle ; 2. des Retraites ouvrières.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

ETRUN

Une jeune fille noyée

Mlle Westel Julie, âgée de 15 ans, domiciliée avec ses parents, bateliers, de passage à Estrun, s'était rendue, vers 8 heures et demie du soir, sur le pont du bateau en stationnement au Bassin-Rond. Elle devait jeter le contenu d'un seau d'eau. Au bout d'un assez long moment ses parents, ne la voyant pas revenir et croyant que leur fille était descendue à terre pour se rendre à l'estaminet Moreau, demandèrent après elle. Il leur fut répondu négativement. On n'avait pas vu leur enfant.

C'est alors qu'ils furent pris d'un sinistre pressentiment.

Des recherches furent immédiatement opérées dans le canal et on ne tarda pas à ramener le corps de la malheureuse jeune fille.

On suppose que Mlle Westel sera tombée à l'eau en prenant trop d'élan pour lancer le contenu de son seau ou qu'elle aura été prise d'un étourdissement en prenant de l'eau dans le récipient pour le rincer.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

MAROILLES

MANIFESTATION CLERICALE

« Fête Mariale », tel est le titre de la manifestation antilaïque et antirépublicaine que les cléricaux de Maroilles organisent pour le lundi de la Pentecôte, sous la présidence d'honneur du coadjuteur de Cambrai.

Une pression formidable a été exercée sur toutes les familles afin d'obtenir des figurants pour la cavalcade. Des jeunes gens frais émoulus de la Catho, jouant au sérieux leur rôle de don Quichotte, s'entraînent, chaque dimanche, juchés sur leurs chevaux d'armes, pour escorter « Monseigneur ».

Rien de plus plaisant pour un œil profane que ces longues chevauchées !

Pour cette fête, il fallait des ressources (lecteurs vous n'en doutiez pas). Aussi, un tapage en règle a été effectué. Donnez largement, a-t-on écrit aux Marollos, pour l'édification de l'Avesnois, et l'honneur de notre paroisse ! ! Farceurs !

Pour augmenter la cagnotte des locations de costumes à gros bénéfices ont été consenties par les organisateurs, mais ceux-ci ont dû, devant l'indifférence de bon nombre de Marollos, faire appel aux communes voisines pour placer leur sacrée camelotte.